

1011303801

DATE DEPOT : 2010-12-20

NUMERO DE DEPOT : 113038

N° GESTION : 2007B10556

N° SIREN : 498018233

DENOMINATION : 5ASEC GROUP

ADRESSE : 19 avenue de l Opéra 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2010/01/27

TYPE D'ACTE : DECISION DES ASSOCIES

NATURE D'ACTE :

DC 27/01/10 (Membre Indépendant
du conseil de surveillance)

CERTIFIÉ
CONFORME



- "5àSec Group"

07310556

Société par actions simplifiée au capital de 18.964.963 Euros

Siège social : PARIS (75001) – 19, avenue de l'Opéra

498 018 233 RCS PARIS

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris

J M R

20 DEC. 2010

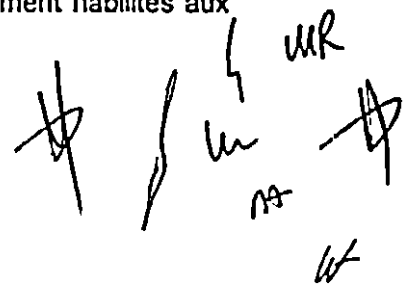
DECISION DES ASSOCIES EN DATE DU 27 JANVIER 2010

Par acte sous seing privé

N DE DEPOT 13033

Les soussignés :

- **ING PARCOM PRIVATE EQUITY III, FCPR**, dont le siège est 19, Avenue de l'Opéra, 75001 Paris, représentée par sa société de gestion **ING PARCOM PRIVATE EQUITY SAS**, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros dont le siège social est sis 19 Avenue de l'Opéra, 75001 Paris et dont le numéro d'identification unique est 438 921 637 RCS Paris elle-même représentée par Monsieur ~~Denis Le Chevallier~~ dûment habilité aux fins des présentes ;
Pierre DELRE
- **la société Lux Direct PDI Sarl**, société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros dont le siège social est 84 Grand-Rue L1660 Luxembourg et dont le numéro d'identification est B 142677 représentée par Monsieur M. Maurizio Arrigo dûment habilité aux fins des présentes ;
- **Capzafirst**, fonds commun de placements à risques représenté par sa société de gestion **ATALANTE** société par actions simplifiée au capital de 400.000 dont le siège social est 242 rue de Rivoli 75001 Paris immatriculée sous le numéro 478 003 403 RCS PARIS, elle-même représentée par Monsieur Maxence Radix dûment habilité aux fins des présentes ;
- **la Société Générale**, société anonyme de droit français dont le siège social est situé 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris, France, et immatriculée sous le numéro 552 120 222 RCS Paris, représentée par Monsieur M. Grégory Fradelizi dûment habilité aux fins des présentes ;
- **Capzanine**, fonds commun de placements à risques représenté par sa société de gestion **ATALANTE** société par actions simplifiée au capital de 400.000 dont le siège social est 242 rue de Rivoli 75001 Paris immatriculée sous le numéro 478 003 403 RCS PARIS, elle-même représentée par Monsieur Maxence Radix dûment habilité aux fins des présentes ;
- **la société IFE II Capital**, société à responsabilité limitée au capital de 12.500 euros dont le siège social est situé 180 rue des Aubépines, L 1145 Luxembourg, et identifiée sous le numéro B-129.428, représentée par Monsieur Jean Pascal Ley ou Monsieur Laurent Warlop dûment habilités aux fins des présentes ;



- la société **Intermediate Finance Europe II SICAR**, société en commandite par actions dont le siège social est 69 route d'Esch L-1470 Luxembourg, représentée par sa société commanditée, IFE Gestion, société anonyme au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg elle même représentée par Monsieur Jean-Pascal Ley ou Monsieur Laurent Warlop dûment habilités aux fins des présentes ;
- la société **5àSec Managers Company**, société par actions simplifiée, au capital social de 1.332.605 euros, dont le siège social est situé 19, Avenue de l'Opéra, 75001 Paris, immatriculée sous le numéro 498 493 006 RCS PARIS, représentée par Monsieur David Sztabholz dûment habilité aux fins des présentes ;
- Monsieur **David Sztabholz** domicilié 58 Sente Pierre Roux, 78 370 Plaisir, agissant en ses qualités d'associé et de Président de la Société 5àSec Group,
- Monsieur **Norbertus Marinus Wilhelmus de Graaf** domicilié au 22 avenue Louis Blériot, 78 360 Montesson
- Monsieur **Olivier BEDAT** domicilié 58 rue de Saint Jean, 1203 Genève Suisse

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 5àSec Group, Société par Actions Simplifiée au capital de 18.964.963 Euros, dont le siège social est situé 19, Avenue de l'Opéra, 75001 Paris, immatriculée sous le numéro 498 018 233 RCS Paris (ci-après dénommée la « Société »),

- A- Après avoir pris acte de la démission de Monsieur David Sztabholz de son mandat de Membre Indépendant (tel que ce terme est défini à l'article 10.3 des Statuts de la Société) du Conseil de Surveillance de la Société, en date du 14 décembre 2009.
- B- Après avoir pris acte du choix d'un commun accord entre l'Investisseur Financier (tel que ce terme est défini aux Statuts de la Société) et le Président de la Société de proposer Monsieur Manuel Conejero en remplacement de Monsieur David Sztabholz en tant que Membre Indépendant du Conseil de Surveillance.
- C- Ont pris les décisions ci-après rapportées dans l'ordre du jour suivant :
- Nomination de Monsieur Manuel Conejero en qualité de Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société
- Attribution à Monsieur Manuel Conejero d'une rémunération pour l'année 2010 au titre de son mandat de Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

[Handwritten signatures and initials]

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés de la Société décide de nommer, avec effet à compter de ce jour, Monsieur Manuel Conejero né le 6 aout 1963 à Paris (14^{ème}) domicilié 9 chemin des mulets 78 180 Montigny le Bretonneux en qualité de Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de 5 années venant à échéance à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La mission principale de Monsieur Manuel Conejero en tant que Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société (ci-après la « Mission ») sera d'apporter un regard neuf et constructif sur l'activité du Groupe, son développement, ses choix stratégiques et ainsi permettre au Conseil de Surveillance d'enrichir sa réflexion sur les évolutions et les besoins des clients du groupe 5àSec et sur les grandes orientations à prendre.

Pour l'année 2010, la Mission sera réalisée sous la forme d'un équivalent a minima de neuf (9) jours pleins, en ce compris la participation, sauf cas de force majeure, aux quatre (4) réunions du Conseil de Surveillance de la Société. A titre d'illustration, le solde pourra être constitué de trois (3) jours de découverte du groupe 5àSec ainsi que de quatre (4) demi-journées de travail sur des sujets spécifiques.

Par ailleurs, la Mission pourra être complétée par des missions ponctuelles d'assistance opérationnelle à l'équipe de management (ci-après les « Missions Ponctuelles ») à la demande du Président de la Société et sur des thématiques à déterminer conjointement entre Monsieur Manuel Conejero et le Président de la Société.

En tant que de besoin, il est précisé qu'il pourra être mis fin aux fonctions de Monsieur Manuel Conejero en tant que Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société, à tout moment par lui-même ou par la collectivité des associés, sans autres indemnités que le paiement des sommes le cas échéant dues au titre des missions réalisées dans le cadre du mandat, les clauses de confidentialité étant en tout état de cause maintenues.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à la majorité. ✓

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés de la Société décide d'attribuer à Monsieur Manuel Conejero une rémunération de dix-huit mille euros (18 000 €) au titre de la Mission pour l'année 2010. Une rémunération additionnelle, qui ferait l'objet de paiements mensuels, pourra être attribuée au titre des Missions Ponctuelles engagées.

Monsieur David Sztabholz, en sa qualité de Président de la Société, confirme que les termes de la rémunération lui ont été soumis.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

* * * *

Handwritten signatures and initials:
 L
 W
 AT
 MK
 (Large stylized signature)

Monsieur Manuel Conejero a préalablement accepté les fonctions de Membre Indépendant du Conseil de Surveillance de la Société qui lui sont confiées et précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions. /

* * * *

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

* * *

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner, including a large signature, the letters "UR", and other marks.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et l'ensemble des associés de la Société, présents ou représentés.

Pierre DECRÉ

Pour ING PARCOM PRIVATE EQUITY III, FCPR, Monsieur Denis Le Chevallier

Pour la société Lux Direct PDI Sarl, Monsieur M. Maurizio Arrigo

Pour la société Capzafirst, Monsieur Maxence Radix

Pour la Société Générale, Monsieur Grégory Fradelizi

Pour la société Capzanine, Monsieur Maxence Radix

Pour la société IFE II Capital Monsieur Jean Pascal Ley ou Monsieur Laurent Warlop

Pour la société Intermediate Finance Europe II SICAR, Monsieur Jean-Pascal Ley ou Monsieur Laurent Warlop

Pour la société 5àSec Managers Company, Monsieur David Sztabholz

Monsieur Olivier BEDAT

Monsieur Norbertus Marinus Wilhelmus de Graaf

Monsieur David Sztabholz